



## Association canadienne des chefs de police

Appuyer les professionnels du secteur policier par un leadership policier novateur et inclusif afin de promouvoir la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

Le 11 juillet 2023

### Déclaration de l'ACCP : Les chefs de police du Canada cherchent à maintenir le momentum sur la réforme de la mise en liberté sous caution

L'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a apprécié l'occasion de rencontrer aujourd'hui le Conseil de la fédération, soit les premiers ministres provinciaux et territoriaux du Canada, pour discuter de la nécessité de continuer à accorder la priorité au projet de loi C-48, qui prévoit des modifications législatives au *Code criminel* concernant le système de mise en liberté sous caution du Canada. L'ACCP est impatiente de voir de nouveaux progrès dans ce dossier ainsi que dans les domaines de la police des Premières nations et de la violence liée aux gangs et aux armes à feu. Nous envisageons avec enthousiasme l'occasion de continuer à travailler en collaboration avec le gouvernement.

L'ACCP apprécie grandement la reconnaissance et le soutien reçus de la part des dirigeants politiques fédéraux et provinciaux concernant les préoccupations exprimées par les dirigeants policiers au sujet des récidivistes violents et des risques pour la sécurité du public et des policiers. Il est d'autant plus gratifiant de voir le gouvernement fédéral passer rapidement à l'action en déposant le projet de loi C-48 sur la réforme de la mise en liberté sous caution en mai 2023.

Les modifications législatives proposées au Code criminel sont nécessaires de toute urgence pour empêcher les délinquants violents et récidivistes qui représentent la plus grande menace pour la sécurité du public et des policiers d'être relâchés dans la communauté en attendant leur procès. Le projet de loi C-48 imposerait également la mise en liberté sous caution inversée pour les infractions violentes graves commises à l'aide d'une arme et étendrait ces dispositions aux infractions liées à la violence entre partenaires intimes.

Avec l'appui des premiers ministres du Canada, l'ACCP exhorte le gouvernement fédéral à respecter son engagement de maintenir le projet de loi C-48 comme priorité absolue à la reprise des travaux parlementaires le 18 septembre 2023.